

Genève EN BREF

Survol des négociations commerciales bilatérales, plurilatérales et multilatérales

Charles Akande, rédacteur

Assistons-nous à une guerre commerciale?

En août dernier, le président des États-Unis, Donald Trump, a demandé au représentant pour le commerce des États-Unis, Robert Lighthizer, de mener une enquête au titre de l'article 301 de la Trade Act of 1974 sur les mesures, les politiques et les pratiques de la Chine dans les domaines du transfert des technologies, de la propriété intellectuelle et de l'innovation.

Les résultats de l'enquête ont mené le président américain à demander à son représentant pour le commerce de prendre trois mesures distinctes en réponse aux pratiques « néfastes de la Chine », comme le transfert des technologies des entreprises américaines aux entreprises chinoises. Les mesures sont les suivantes :

1. Tarifs – Le président a demandé au représentant pour le commerce de publier une liste de propositions de produits et d'augmentations de tarifs dans les 15 jours suivant l'annonce d'aujourd'hui (22 mars). Après une période d'avis et de commentaires, le représentant pour le commerce publiera une liste finale de produits et d'augmentations de tarifs.
2. Procédure de règlement des différends à l'OMC – Le président a demandé au représentant pour le commerce d'entreprendre une procédure de règlement des différends à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour mettre fin aux pratiques discriminatoires de la Chine en matière de concession de licences de technologies.
3. Restrictions à l'investissement – Le président a demandé au secrétaire du trésor de régler les problèmes d'investissements aux États-Unis dirigés ou facilités par la Chine dans des industries ou des technologies jugées importantes pour les États-Unis.

Le lendemain de l'annonce du président Trump, c'est-à-dire le 23 mars, le représentant pour le commerce des États-Unis a déposé une demande pour mener des consultations avec la Chine à l'OMC, essentiellement pour « confronter la Chine quant à ses politiques qui entraînent le traitement injuste des entreprises et des innovateurs des États-Unis qui essaient de faire des affaires en Chine. » Cette plainte est la deuxième des États-Unis en moins de 10 jours, après celle qu'ils ont déposée contre les programmes de subvention à l'exportation de l'Inde le 14 mars – la première sous l'administration Trump.

« La Chine semble enfreindre les règles de l'OMC en privant les détenteurs de brevet étrangers, dont les entreprises américaines, du droit élémentaire d'empêcher une entité chinoise d'utiliser leur technologie après l'expiration d'un contrat de licence. La Chine semble également enfreindre les règles de l'OMC en imposant des clauses contractuelles discriminatoires et défavorables pour les technologies étrangères importées », a écrit le représentant pour le commerce des États-Unis dans un énoncé publié le 23 mars.

Conseil du commerce des marchandises

Le Conseil du commerce des marchandises de l'OMC a discuté de la décision des États-Unis d'imposer des tarifs sur l'acier et l'aluminium et de l'enquête au titre de « l'article 301 » sur la Chine, entre autres enjeux, lors de sa réunion du 23 mars, qui s'est poursuivie le 26 mars.

Les « mesures unilatérales » des États-Unis vont non seulement nuire aux droits et aux intérêts des Membres de l'OMC, mais elles mineront également sérieusement le système commercial multilatéral, a déclaré la Chine à l'ensemble des Membres. La Chine a rappelé aux Membres que l'article 23 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends interdit aux pays de l'OMC de déterminer de manière unilatérale la présence d'une violation commerciale, comme l'ont fait les États-Unis avec leur récente mesure au titre de l'article 301, qui

établit « un très mauvais précédent » en violant l'engagement à respecter les règles de l'OMC.

La Chine a promis de se défendre avec ses propres annonces de tarifs sur les produits américains.

« Nous ne devrions pas rester immobiles à regarder quelqu'un semer le trouble. L'OMC est acculée et nous devrions tous faire équipe pour la défendre », a ajouté la Chine.

Les États-Unis ont répliqué que les politiques et les pratiques de transferts de technologies forcés de la Chine causent « des milliards de dollars de pertes annuelles aux entreprises et aux particuliers américains. »

Le Japon et l'UE, entre-temps, ont souligné que bien qu'ils sont, comme les États-Unis, préoccupés par le besoin de renforcer la protection des droits de propriété intellectuelle et par la concession de licences et le transfert des technologies en Chine, toute mesure commerciale prise doit être conforme aux accords de l'OMC.

« Il est positif de voir les Membres continuer à utiliser l'OMC en tant qu'espace de discussion pour ces questions », a déclaré le directeur général de l'OMC, Roberto Azevêdo, à la suite de la réunion du vendredi. M. Azevêdo a encouragé les Membres à utiliser les nombreux forums et mécanismes de l'OMC pour traiter leurs préoccupations et explorer des solutions possibles.

« Les actions entreprises hors de ces processus collectifs augmentent fortement le risque d'une escalade vers une confrontation où il n'y aura pas de gagnants, et qui pourrait rapidement conduire à un système commercial moins stable », a-t-il ajouté en faisant référence à tous ceux qui ont mis en garde contre une potentielle guerre commerciale, qui pourrait mettre en danger l'ensemble de l'organisation.

Entre-temps, des rumeurs ont circulé selon lesquelles la Chine et les États-Unis ont entamé des pourparlers secrets pour permettre aux entreprises américaines d'avoir un meilleur accès au vaste marché de la Chine, ce qui serait peut-être la meilleure façon de résoudre les problèmes des États-Unis, selon certains observateurs.

Genève en bref est publié par les Producteurs laitiers du Canada, les Producteurs de poulet du Canada, les Producteurs d'œufs du Canada, les Éleveurs de dindon du Canada et les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada. On y fait état des divers événements qui se déroulent à Genève, particulièrement dans le cadre des négociations de l'OMC sur l'agriculture.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou formuler des observations, veuillez visiter : producteurslaitiers.ca, producteursdepoulet.ca, producteursdoeufs.ca, leseleveursdedindonducanada.ca, chep-poic.ca.

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Canada, ISSN 1496-9254

